



FICHE DE PRÉINSCRIPTION EN MULTI-ACCUEIL (Crèche – Halte-Garderie)

Toute préinscription ne sera effective qu'à la réception de ce formulaire par nos services.

Cette préinscription n'engage pas le **SIVU de la Petite Enfance**. L'inscription définitive ne pourra intervenir qu'après la procédure d'admission.

Définition du multi-accueil : Structure collective mixte recevant simultanément des enfants en accueil temps plein (type crèche) ou à temps partiel (type halte-garderie).

Il est impératif de renseigner toutes les lignes.

Renseignements concernant l'enfant

Nom Prénom

Date de naissance (ou naissance prévue)

Lieu de naissance

Date d'entrée souhaitée en crèche

Renseignements concernant la famille

Situation de famille

Célibataire Mariés Pacsés Vivant maritalement Séparé Divorcé

Nom du représentant 1

Prénom du représentant 1

Date de naissance

Adresse du représentant 1

.....

Téléphone fixe Téléphone portable

Courriel

Profession

Nom et adresse de l'employeur

.....

Nom du représentant 2

Prénom du représentant 2

Date de naissance

Adresse du représentant 2

.....

Téléphone fixe Téléphone portable

Courriel

Profession

Nom et adresse de l'employeur

.....

Composition de la famille

Nom et prénom	Date de naissance	Degré de parenté (Père, Mère, Frère, Sœur...)

Choix du type d'accueil

Crèche (dit temps plein) 4 ou 5 jours par semaine

Ou

Halte-garderie (dit temps partiel)

Revenus de la famille

Indiquer le revenu du ou des parents pour une évaluation de la participation familiale.

Ressources prises en compte pour la détermination des revenus :

- Cumul net imposable des salaires de l'année antérieure y compris heures supplémentaires et primes ou avantages (aucun abattement ou frais réel ne peut être déduit)
- Bourses d'études
- Pensions diverses (invalidité, alimentaire, réversion...)

- Revenus immobiliers et mobiliers
- Allocations chômage.

Ressources non prises en compte pour la détermination des revenus :

- Revenu minimum d'insertion (R.M.I)
- Allocation adulte handicapé (A.A.H)
- Allocation de parent isolé (A.P.I), allocation parentale d'éducation (A.P.E) ou complément de libre choix d'activité
- Allocation de libre choix du mode de garde
- Allocation de soutien familial
- Prime à la naissance ou à l'adoption
- Allocation de base
- Allocations familiales
- Allocations logement

Un seuil minimal de ressources pris en compte pour le calcul de la participation financière des familles est déterminé annuellement par la CNAF.

	Montant en euros
Revenu représentant 1	
Revenu représentant 2	
Total des revenus	

Ces informations seront confirmées au moment de l'établissement du contrat d'accueil. Faute de présentation des justificatifs, la participation financière maximale sera appliquée.

Vos besoins de garde

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h - 8h					
8h - 9h					
9h - 10h					
10h - 11h					
11h - 12h					
12h - 13h					

13h - 14h					
14h - 15h					
15h - 16h					
16h - 17h					
17h - 18h					
18h - 19h					

Multi-accueil souhaité

Multi-accueil La claire fontaine (Orgeval)

Ou

Multi-accueil Les coccinelles (Villennes-sur-Seine)

L'attribution d'une place dans l'un ou l'autre des multi-accueils sera en fonction des disponibilités.

Situation particulière : (chômage, horaires décalés, situation sociale particulière...)

.....

.....

.....

A

Le

Signature du / des parents

Date de réception en Mairie :

Visa du service :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la mairie d'Orgeval.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU).

Les données personnelles vous concernant sont conservées pendant deux ans.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant que vous pouvez exercer en contactant le SIVU en charge du fichier.

Le SIVU dispose d'un délai de réponse d'un mois suivant la date d'envoi de votre demande.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le SIVU.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.